

Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **73 (1937)**

Heft 24

PDF erstellt am: **30.06.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# ÉDUCATEUR

## ET BULLETIN CORPORATIF

---

### SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Bureau S. P. V.* — *Dans les sections : Oron.* — *Traitements fixes.* — GENÈVE : U. I. P. G. - MESSIEURS : *Convocation.* — *Compte rendu de la séance du 2 juin.* — *Rapport présidentiel.* — INFORMATIONS : *Congrès internationaux.* — *Chez nos voisins.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : ALBERT CHESSEX : *Le français dans le pays romand.* — P. HENCHOZ : *A propos d'écriture droite.* — GEORGES DURAND : *Notes sur l'orthographe.* — LECTURE LITTÉRAIRE. — LES LIVRES.

---

## PARTIE CORPORATIVE

### VAUD

#### BUREAU S. P. V.

Le Bureau de Mauborget sera fermé le samedi 19 juin.

#### GYMNASTIQUE POUR JEUNES FILLES

Toutes les institutrices du canton sont convoquées ces temps-ci dans leurs cercles respectifs pour faire des exercices, écouter des renseignements se rapportant à cette branche souvent « mal enseignée » parce que les changements de méthode ne se font pas sans heurts chez les semi-profanes et même chez les professionnels.

A Vevey, nous étions une quarantaine dans la grande salle du collège de la Veveyse le 27 mai dernier. M. Bonard, maître de gymnastique, officiait ; la parfaite simplicité de ses indications et de ses démonstrations a enchanté non seulement les exécutantes, mais aussi le banc de la « landwehr » occupé par quelques collègues dispensées de cet enseignement, auxquelles se joignirent M. l'Inspecteur (pas celui de gymnastique) et M. le Directeur (des écoles de Vevey).

On parle d'introduire dans le programme une seconde heure de gymnastique pour filles. Sur quelle branche se prendra-t-elle ? Sur la couture..., mais nous nous heurtons au bon sens populaire qui demande que les jeunes filles apprennent à bien coudre et à tricoter, voire à broder... Sur le français... misère !

Le meilleur moyen serait de consacrer, non une seconde heure complète, mais quelques minutes chaque matin, en classe, comme exercices respiratoires. La pratique en est aisée, toutes fenêtres ouvertes, et la mise en scène nulle ; ni pantoufles, ni salle spéciale, ni engins ; une simple aération du poumon jusque dans les recoins. Car, en fin

de compte, c'est bien de ceci qu'il s'agit : celle qui nous pousse à cet effort, c'est la mangeuse de jeunes vies, la pourvoyeuse des sanatoria. Respirer à fond, en classe et hors de la classe, voilà l'a b c de cette lutte et l'un des éléments de la victoire. L. Cz.

### DANS LES SECTIONS

**Oron.** — La section, réunie en assemblée générale à Mézières, le samedi 22 mai, a procédé au renouvellement de son Comité. Ont été élus : MM. Ch. Meylan, *président* ; Ch. Goy, *caissier* ; A. Plomb, *secrétaire*.

### TRAITEMENTS FIXES

En complément des informations publiées par la presse sur la récente décision du Grand Conseil relative aux traitements, il nous paraît utile d'apporter quelques renseignements en rapport avec notre activité pendant ces derniers mois.

Des questions soumises à l'assemblée ordinaire des délégués du 13 mars, nous n'en retiendrons qu'une seule : celle des traitements. Présentée déjà dans le courant de février et de mars par deux sections de la Fédération, elle a fait l'objet d'une discussion approfondie, après quoi la résolution suivante fut votée à l'unanimité par les délégués :

« Les délégués de la Fédération constatant qu'une hausse générale du coût de la vie s'est produite depuis la dévaluation de notre franc, chargent le Comité de leur Association de faire toutes les démarches nécessaires auprès des Autorités cantonales pour qu'elles suppriment la réduction des salaires et rétablissent ainsi les traitements légaux dès le 1<sup>er</sup> juillet prochain. »

Le Comité central était ainsi chargé de procéder à temps voulu aux démarches habituelles, c'est-à-dire à se mettre tout d'abord en rapport avec le Conseil d'Etat pour lui exposer nos revendications ; ce qui fut fait par lettre le 8 avril.

Mais entre temps, soit le 23 mars, M. le député Bringolf avait déposé sa motion demandant au Conseil d'Etat la suppression totale des retenues sur les traitements.

Nous n'avons pas à discuter sur l'opportunité ou sur l'inopportunité de cette intervention, mais il est évident que, tendant au même but : l'adaptation des traitements à la situation créée par le renchérissement consécutif à la dévaluation, nous devons tenir compte du fait nouveau et prendre contact avec la Commission législative, dont M. Eug. Hirzel avait été nommé président. C'est ce que nous fîmes, après en avoir informé le Conseil d'Etat. Notre délégation fut donc autorisée à se présenter devant la Commission et fut écoutée avec beaucoup de bienveillance.

Mais le cours ordinaire et normal de nos démarches se trouvait ainsi modifié, et cette situation risquait de donner lieu à des malentendus, si ce n'est à de sérieux inconvénients, par suite de la tension des esprits qui se produit dès qu'une question paraît avoir un rapport quelconque avec la politique. Mais, encore une fois, nous constatons et ne jugeons point ; il est cependant permis de déplorer cet état de choses.

Que cette crainte ait été réelle, un passage du rapport de M. Hirzel, que nous tirons de la « Revue », le montre de la façon la plus nette ; nous le citons pour dissiper toute équivoque :

...« Si donc M. Bringolf et ses collègues socialistes ont cru devoir poser le cas devant le parlement cantonal, *sans attendre*<sup>1</sup> *l'évolution normale de la discussion entre le gouvernement et les intéressés directs*, cette méthode un peu précipitée aurait pu desservir la thèse même des fonctionnaires et employés dans l'esprit public. On aurait pu facilement en tirer la conclusion hâtive d'une sorte de collusion entre un parti politique et le personnel ou certains de ses mandataires. Dans ces conditions, il eût été impossible à votre commission d'étudier le problème dans son aspect exclusivement économique et financier et de ne pas marquer sa désapprobation d'une telle coïncidence.

» Mais il résulte d'une façon claire et précise, tant des éclaircissements donnés par le motionnaire que des déclarations catégoriques des représentants du personnel, *qu'aucune liaison quelconque n'est et n'a jamais été établie entre la requête des fonctionnaires au Conseil d'Etat et la motion du groupe socialiste au Grand Conseil.* »

Le rapport signale ensuite au Conseil d'Etat diverses suggestions intéressantes ; nous ne pouvons les citer aujourd'hui, mais elles seront étudiées par le comité, et nous en reparlerons.

Il importe de noter que la conclusion de la commission : « renvoi de la motion au Conseil d'Etat pour étude et rapport », fut adoptée à l'unanimité par le Grand Conseil.

C'est le meilleur résultat que nous pouvions souhaiter dans les circonstances actuelles. La motion ayant été prise en considération, la question reste pendante, et cela laisse ainsi au Comité de la Fédération la possibilité d'entreprendre en temps et lieu les démarches dont il a été chargé.

Quoique la situation financière de l'Etat ne se soit pas encore améliorée dans son ensemble, il est permis toutefois d'espérer que le rendement des impôts pour cette année présentera une augmentation notable, en vertu des mesures prévues par la nouvelle loi fiscale, et en particulier grâce à l'« amnistie ».

Dans ces conditions (le rapport de la commission le laisse entre-

<sup>1</sup> C'est nous qui soulignons.



voir), nous avons le droit d'attendre un allègement des charges qui coup sur coup ont atteint les salariés ces dernières années. Nos revendications sont légitimes, mais il faudra éventuellement tenir compte dans nos démarches de certaines modalités déjà envisagées et qui, tout en nous donnant satisfaction quant au fond, pourraient en faciliter le succès.

R. FG.

## GENÈVE

U. I. P. G. — MESSIEURS

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

*lundi 28 juin 1937, à 16 h. 30, au*

### RESTAURANT DU COQ D'OR, A RIVE

*Ordre du jour :*

1. Lecture du procès-verbal.
2. Eventuellement, communications du comité.
3. A propos de la clôture d'un débat dans l'*Educateur* (suite).
4. Discussion au sujet des examens de fin d'année (le sujet sera introduit par Servettaz).
5. Modification à l'art. 17 du règlement de l'*Educateur* (proposition Passello).

P. S. — Les collègues qui ont des observations à présenter sont priés de les communiquer à Servettaz.

### COMPTE RENDU

de l'assemblée générale du 2 juin 1937.

De nombreux collègues ont répondu à la convocation et notre local est presque trop exigü.

Le procès-verbal de la séance précédente, dû à la plume de notre secrétaire Genequand, est adopté avec remerciements. Duchemin renseigne l'assemblée sur l'activité du Comité durant les deux derniers mois écoulés.

Le Comité n'ayant pas cru devoir laisser s'ouvrir une discussion au sujet de l'arrêté du Conseil d'Etat visant le communisme, Borel le déplore vivement pour notre association.

Deux jeunes collègues, MM. Emile Bölsterli et Jean Petite, sont admis comme membres actifs de l'U.I.P.G. et le président leur souhaite une cordiale bienvenue.

Au sujet des allocations accordées par notre section à diverses œuvres et associations, l'assemblée, ayant ouï un rapport de notre trésorier, décide que notre société supprimera toute subvention dès 1937.

La clôture du débat qui s'était engagé dans l'*Educateur*, au sujet d'un compte rendu de Julien Rochat, a provoqué diverses

réactions chez nos collègues. Au nom d'un certain nombre d'entre eux, Beste proteste, en un copieux rapport, contre l'attitude de l'ancien président de la S.P.R., contre la clôture du débat, décidée d'abord par notre rédacteur Grec, puis par le Comité central de la « Romande ».

Il présente, au vote de l'assemblée, trois motions de blâme contre les procédés employés à cette occasion.

Sur la proposition de Foëx, l'assemblée décide de ne se prononcer à ce sujet que lorsqu'elle aura entendu le « son de cloche » du Comité central.

Vu l'heure tardive et sur la proposition de Servettaz, la discussion au sujet des épreuves de fin d'année est renvoyée à une date ultérieure.

Ad. LAGIER.

## RAPPORT PRÉSIDENTIEL (Suite)

### 6. Activité pédagogique.

Les circonstances sont toujours peu favorables à la spéculation pédagogique et la défense professionnelle continue à dominer nos soucis. L'étude de l'importante question mise à l'ordre du jour du Congrès de la S. P. R., *Le rôle de l'Ecole populaire dans l'Etat*, a fait cependant l'objet de travaux importants et de longues discussions.

Nous avons en outre examiné les questions suivantes :

a) *Livre de lecture pour la division supérieure de l'Ecole primaire.*

— En octobre dernier, le Département de l'Instruction publique décidait de nommer une commission chargée d'élaborer un nouveau livre de lecture pour la division supérieure de l'Ecole primaire, afin de remplacer le manuel actuellement en usage et sur le point d'être épuisé. Le Département demandait le concours de quelques instituteurs et institutrices et assignait à la commission la tâche d'établir le plan du nouvel ouvrage, de rechercher des textes et d'examiner ceux qui seraient proposés.

L'U. I. P. G. désigna nos collègues Jacquet, Ducommun, François Tissot et Taban pour faire partie de la dite commission.

b) *Commission permanente de circulation.* — Le Département de l'Instruction publique ayant proposé la création d'une commission permanente de circulation, Gaud, Besté et Marius Soldini furent chargés de représenter l'U. I. P. G. au sein de cette commission dont le but est de se livrer à une étude pédagogique approfondie des conditions dans lesquelles on peut donner aux enfants de bonnes habitudes de circulation.

c) *Horaires scolaires.* — Le Département, sur la proposition de l'U. I. P. G. dames, a examiné la possibilité d'établir un horaire

unique pour les classes de la ville et de l'agglomération urbaine (7 h. 55 à 11 h. et 13 h. 40 à 16 h. pendant toute l'année, samedi après-midi libre pendant les mois de mai, juin et septembre). Nous aurions donc ainsi, au lieu de trois horaires différents, un horaire uniforme. Notre association, consultée par la Direction de l'enseignement primaire, s'est ralliée volontiers à la modification proposée, à la condition toutefois que le Département s'engage à exiger des communes l'installation de la lumière électrique dans toutes les écoles.

#### 7. Divers.

a) *Assurance responsabilité civile de l'U. I. P. G.* — En date du 6 mai, et après des discussions nombreuses et approfondies, l'assemblée générale donna l'ordre au Comité de conclure, pour les membres de l'U. I. P. G., une assurance collective, couvrant la responsabilité civile des maîtres pour tous les cas non prévus par l'assurance du Département. Des conditions furent demandées à plusieurs compagnies. Le contrat fut conclu avec la Winterthour-Accidents, dont les primes (40 ct. par membre et par année) étaient inférieures aux offres des compagnies concurrentes.

b) *Journal « La Jeunesse et la Paix du monde ».* — Adrien Lagier a été désigné pour représenter l'U. I. P. G. et la S. P. R. au Comité de rédaction de ce journal, qui paraît à l'occasion de la Journée de bonne volonté, le 18 mai de chaque année.

c) *Commissions de nominations.* — L'U. I. P. G. fut représentée dans les commissions d'enquête prévues par la loi sur l'instruction publique et chargées d'examiner les titres des candidats aux postes de régents dans les écoles primaires de Bellevue, Satigny, Versoix et Châtelaine, ainsi que dans les écoles secondaires rurales de Vandœuvres et d'Athenaz.

d) *Pièces de théâtre pour enfants.* — La section littéraire de l'Institut national genevois ayant ouvert un concours pour la composition de pièces inédites destinées à la jeunesse de 7 à 15 ans, notre collègue Adrien Lagier a bien voulu accepter de faire partie du jury comme représentant de l'U. I. P. G.

e) *Commission scolaire.* — Le Corps enseignant des écoles primaires et secondaires rurales a désigné, le jeudi 14 janvier, nos collègues Adrien Lagier et Paul Marti pour faire partie de la Commission scolaire cantonale durant la législature 1937-1939. Notre collègue Edmond Martin, atteint par la limite d'âge, n'était pas rééligible à ce poste, qu'il a occupé à la satisfaction générale.

f) *Fondation « Pour l'Avenir ».* — A la suite du décès de M. Emmanuel Duvillard, une place devenait vacante au Conseil de la fondation « Pour l'Avenir ». L'U. I. P. G. estima qu'il était de son devoir

de revendiquer le siège à repourvoir. Des démarches furent entreprises et notre collègue Servettaz proposé pour faire partie du Conseil de la fondation. Nous espérons que sa nomination interviendra sous peu.

g) *Commission de surveillance de l'assurance scolaire.* — L'U.I.P.G. attirera également l'attention du Conseil d'Etat sur l'importance qu'il y aurait à ce que notre association corporative fût représentée au sein de la Commission de surveillance de la Caisse cantonale genevoise d'assurance scolaire en cas de maladie. M. le chef du Département du Travail et des Assurances sociales admit le point de vue de l'U. I. P. G. et le président de l'Union a été nommé récemment membre de la commission par le Grand Conseil.

(A suivre.)

## INFORMATIONS

### **CONGRÈS DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE**

**à Paris, du 23 au 29 juillet**

1. Philosophie générale de l'Education.
2. Psychologie et sociologie appliquées à l'Education.
3. Les méthodes d'enseignement. Ecoles maternelles et classes enfantines. Méthodes générales de l'Ecole primaire. Education physique. Education esthétique. Lectures et bibliothèques enfantines.
4. Education nationale et coopération internationale.
5. Préparation, formation, culture du personnel.
6. Installation matérielle de l'Ecole.
7. Les techniques nouvelles.
8. Education populaire.

La séance inaugurale, présidée par MM. Léon Blum, président du Conseil, et Jean Zay, ministre de l'Education nationale, aura lieu le vendredi 23 juillet, à 10 heures. La séance de clôture, à la Sorbonne, sous la présidence de MM. Ed. Herriod et Jean Zay, aura lieu le jeudi 29, à 21 heures.

Nous avons reçu un exemplaire en français et un en allemand des deux premiers *Bulletins* publiés à l'occasion de ce congrès. Riche-ment illustrés, ils donnent toutes sortes de renseignements sur cette manifestation mondiale. Le deuxième fascicule contient un message du ministre de l'Education nationale de France, M. J. Zay, aux instituteurs de tous pays. Puis suit, classée par nations, la longue liste du comité d'honneur. La Suisse est représentée par MM. Bœsch et Willemin, les présidents de nos deux associations ; par MM. Pierre Bovet, directeur de l'Institut Rousseau ; Claparède, professeur à



l'Université de Genève ; Ferrière, membre du conseil directeur de la Ligue internationale pour l'Education nouvelle ; Hilfiker, président de la conférence des chefs d'Instruction publique et Piaget, directeur du bureau international d'Education. Vient ensuite le programme du congrès avec les questions inscrites au plan de travail des sections et les thèmes des conférences. On y trouve encore toute une liste d'excursions et de visites organisées pendant le congrès.

### CONGRÈS DE LA F. I. A. I.

à Paris, les 30, 31 juillet et 1<sup>er</sup> août

#### *Ordre du jour :*

1. Les instituteurs et les œuvres extrascolaires.
2. Inspection et surveillance pédagogique dans les Ecoles publiques et privées.
3. L'enseignement de la S. d. N.
4. Situation des instituteurs en présence de la dévaluation.

### CHEZ NOS VOISINS

**Norvège.** Encore un pays où la Caisse de retraites des fonctionnaires est en mauvaise posture. En 1934, le déficit était de 430 millions de couronnes ; en juillet prochain, il atteindra 616 millions. La cause est la même que pour la caisse du Corps enseignant primaire, secondaire et pastoral du canton de Vaud : on a puisé dans ce Fonds pour servir à tous les fonctionnaires des pensions comme s'ils avaient payé des primes dès leur nomination. L'Etat a établi un plan de renflouement par le versement de subventions annuelles s'étendant sur une longue période : en 1948, l'annuité sera de 25,5 millions et les primes seront relevées.

— On se plaint dans l'Association des institutrices de Norvège de la façon dont certaines nominations d'instituteurs sont faites. On congédie les institutrices mariées sans tenir compte de leurs qualités ou de leurs droits acquis pour les remplacer par des hommes.

— L'enseignement post scolaire vient d'être institué en Norvège. Il est destiné aux enfants de 14 à 17 ans sortant de l'école primaire ; facultatif, il peut être rendu obligatoire par les communes.

Ces cours comportent deux sections, l'une s'occupant plus spécialement des métiers, l'autre de travaux pratiques en général ; l'enseignement des langues étrangères peut être introduit. La durée minimale de 36 h. peut être portée à 100 et même 150 h. par les communes. Les frais sont répartis entre l'Etat et les communes.

D'après le *Bulletin mensuel de la F. I. A. I.*



## PARTIE PÉDAGOGIQUE

### LE FRANÇAIS DANS LE PAYS ROMAND

#### L'enseignement de la langue maternelle dans le canton de Vaud.

Dans cette étude, que la rédaction de l'*Educateur* a bien voulu me demander, il me sera impossible d'adopter une attitude purement objective et détachée. Je ne pourrai me borner à décrire avec impassibilité l'enseignement du français dans le canton de Vaud. Si je constate des déficits, je ne pourrai faire autrement que de les signaler, non par esprit de dénigrement — j'espère que cela va sans dire — mais avec l'intention de contribuer, dans la mesure de mes forces, au progrès de cet enseignement capital.

#### Considérations générales.

Le plan d'études vaudois date de 1899. Plus ou moins remanié dès lors à diverses reprises, retouché ici, augmenté là, mis au point ailleurs, mais jamais entièrement reconstruit sur de nouvelles bases, il offre cet aspect somme toute sympathique, mais quelque peu disparate et vieillot, des maisons que plusieurs générations successives ont modifiées, agrandies et réparées. Souhaitons qu'à l'instar de Genève et de la France (programmes de 1923), de Neuchâtel (1927) et de Berne (1929) — arrêtons là ces citations pour ne pas allonger — le canton de Vaud se décide enfin à refondre complètement son plan d'études d'après les principes de la psychologie et de la pédagogie modernes.

Mais une constatation s'impose ici. Ce plan d'études, un peu vieillot par endroits, est déjà dépassé. Sous diverses influences, en particulier celle des inspecteurs de l'enseignement primaire, la pratique actuelle s'oriente nettement vers la pédagogie la plus moderne, et le programme officiel, sur certains points du moins, tend à tomber en désuétude.

A mon avis, le principal défaut de tout l'enseignement vaudois de la langue maternelle tient à l'emploi des « cours de langue » qui prétendent nous fournir toute la matière nécessaire à la grammaire, au vocabulaire et à la composition.

Les « cours de langue », salués à leur apparition, il y a environ un quart de siècle, comme une invention mirifique, n'ont pas tenu leurs promesses. Sous prétexte d'unifier et de concentrer l'enseignement de la langue, ils n'ont fait en réalité, que l'isoler, que le séparer de la vie de l'école et de la vie en général. Sous leur influence, le français tend à s'abstraire du reste de l'enseignement, à s'entourer de cloisons étanches, à devenir une de ces fameuses « colonnes isolées » dont on a tant médité à juste titre.

Le salut est dans l'abandon des « cours de langue » et dans le

retour au bon vieux principe herbartien de la concentration : l'enseignement de la langue maternelle doit être en rapport étroit avec toutes les autres disciplines.

Nos collègues de Genève, qui réagissent plus rapidement que nous autres Vaudois — patients à l'excès, trop facilement résignés et toujours lents à passer aux actes — ont déjà réussi à se débarrasser des « cours de langue » bien que l'auteur de l'un de ces manuels fût précisément genevois. Félicitons Genève d'avoir jeté par-dessus bord des instruments de travail reconnus défectueux, et souhaitons que le canton de Vaud ne tarde pas trop à suivre cet exemple.

### Horaire.

Le plan d'études vaudois attribue à la langue maternelle le nombre d'heures ci-après :

**Au degré inférieur** (enfants de 7 à 9 ans) : garçons, 9 heures, filles, 7 heures, sur un total hebdomadaire de 28 heures, soit en moyenne 8 heures sur 28, c'est-à-dire les  $\frac{2}{7}$  du total des heures de classe, donc **un peu moins du tiers**.

Cette même proportion (un peu moins du tiers) se retrouve aux deux degrés suivants.

**Degré moyen** (enfants de 9 à 12 ans) : garçons, 12 heures, filles 8 heures, sur un total hebdomadaire de 33 heures, soit en moyenne 10 heures sur 33.

**Degré supérieur** (enfants de 12 à 15 ou 16 ans) : garçons, 11 heures, filles, 9 heures, sur un total hebdomadaire de 33 heures, soit en moyenne 10 heures sur 33, comme au degré précédent.

Les programmes français, genevois et neuchâtelois — pour m'en tenir à ceux que j'ai cités plus haut — n'indiquent pas la répartition des heures entre les différentes disciplines. Quant au plan d'études du Jura bernois, il fait à la langue maternelle, au cours inférieur surtout, une part nettement plus grande que le nôtre :

**Cours inférieur** : 13 heures sur 25, ou 14 sur 27, soit **plus de la moitié**.

**Cours moyen et supérieur** : 10 heures sur 30, ou 12 sur 33, soit **le tiers ou un peu davantage**.

Or le programme bernois date de 1929 seulement. On y sent la préoccupation de rendre à la langue maternelle une partie des heures que les plans d'études de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle lui avaient enlevées.

### Lecture et récitation.

Si l'on compare le programme vaudois de lecture avec ceux de France, de Genève, de Neuchâtel ou du Jura bernois, on remarque d'emblée que ces derniers sont mieux gradués, qu'ils tiennent compte, mieux que le nôtre, de la psychologie de l'enfant.

Alors que le programme français déclare : « Au cours élémentaire — c'est notre degré inférieur — le caractère essentiel de la lecture est d'être « courante », et l'on se gardera d'en arrêter trop souvent le cours par des questions ou des explications. L'enfant est encore trop préoccupé des difficultés qui viennent de la complication des combinaisons de lettres pour trouver plaisir à élucider le sens des mots », — alors que Genève attend la 4<sup>e</sup> année, Neuchâtel et Berne la 5<sup>e</sup>, pour exiger des enfants un compte rendu, voici ce que dit entre autres le programme vaudois de 2<sup>e</sup> année : « Lecture et compte rendu. Indication des principales idées. Réflexions et conclusions morales... Etude des termes nouveaux au point de vue de la signification et de l'orthographe... »

Il en est de même pour la recherche du plan du morceau. Alors que Genève ne prévoit cette recherche qu'en 4<sup>e</sup> année, Berne en 8<sup>e</sup> et en 9<sup>e</sup> année seulement, Vaud l'introduit déjà dans le programme de 3<sup>e</sup> année !

Quant aux questions de *forme* : articulation, liaisons, ponctuation, intonation, auxquelles les plans d'études de Genève, de Neuchâtel et du Jura bernois attachent une grande importance, le programme vaudois n'en parle presque pas. Il ne s'occupe guère que du *fond*.

Tout cela démontre que notre plan d'études date quelque peu et que nous avons raison d'en souhaiter la refonte prochaine.

La *méthode officielle d'apprentissage* de la lecture est la méthode analytico-synthétique, dite aussi méthode phonétique. Je me garderai de médire de cette méthode, qui a fait ses preuves, bien que, personnellement, je me sente attiré plutôt vers la méthode globale. De nombreux essais se font du reste dans notre canton depuis quelques années et plusieurs classes pratiquent déjà la méthode globale.

Au rebours des programmes de Neuchâtel et du Jura bernois, le nôtre ne parle pas de *jeux de lecture*, quoique deux éducatrices vaudoises, Mme Baudat-Pingoud et Mlle Marie Reymond en aient fait éditer d'excellents. (On peut du reste en fabriquer facilement soi-même.)

Quant à l'absence de la *lecture silencieuse*, il serait injuste d'en faire un grief à notre plan d'études. Il s'agit là d'un procédé si nouveau, que même le programme bernois de 1929 n'en dit mot. (Remarquons cependant que le plan d'études neuchâtelois de 1927 — véritable précurseur — prévoit déjà la lecture silencieuse, mais seulement en dernière année.)

Le Département vaudois de l'Instruction publique a consacré à la lecture silencieuse les conférences de district de 1936 et s'efforce dès lors de faire entrer dans la pratique cette nouveauté qui n'est pas encore inscrite au programme. (Les inspecteurs recommandent le précieux petit livre du chanoine Dévaud, *Lire, parler, rédiger*).

Notre plan d'études, dont la dernière édition date de 1926, ne

peut pas mentionner non plus *les bibliothèques scolaires*, qui ont été créées par la loi de 1930. Ces bibliothèques, qui s'organisent peu à peu partout, et dont un grand nombre sont déjà suffisamment pourvues, peuvent être utilisées aussi bien à domicile que pendant les leçons. Elles sont à la fois un instrument de travail, une source de plaisir et un moyen puissant de développer le goût de la lecture.

Pour parer aux inconvénients de la *lecture à haute voix* dans un manuel, plusieurs maîtres ont déjà introduit dans leur classe la lecture à haute voix de morceaux, de récits, d'ouvrages que les élèves n'ont pas entre les mains — sauf celui qui est appelé à lire — et que les autres *écoutent* réellement.

Les inspecteurs recommandent aussi la *lecture fréquente par le maître* de morceaux courts, d'articles, de fragments en rapport avec une étude du moment ou remarquables par leur valeur littéraire.

Un mot des recueils employés, pour terminer. Nous en avons quatre : *Mon premier livre* (1<sup>re</sup> année), *Mon second livre* (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année), *Lectures pour le degré moyen* (4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année), *Lectures pour le degré supérieur* (6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> année). Les deux premiers ont été très bons dès leur première édition ; le quatrième l'est devenu en 1931, après infusion d'un sang nouveau. Quant au troisième, il ne vaut pas cher ; souhaitons qu'on lui fasse subir sans trop tarder une cure analogue à celle qui a été si salutaire au quatrième.

(A suivre.)

Albert CHESSEX.

### A PROPOS D'ÉCRITURE DROITE

Encore ? !... Eh !... pourquoi pas ?... Tout aussi bien que la question du français, qui demeure sur le tapis de la pédagogie pratique, pour la plus grande joie des dilettantes, et le triomphe final du bon sens, de la mesure et des lois de l'évolution. Nous ne songeons nullement, d'ailleurs, à reprendre la discussion déjà esquissée l'année dernière dans ce journal touchant les mérites respectifs de l'écriture droite et de l'écriture inclinée. Si tant est qu'on reconnaisse encore quelques mérites à celle-ci, et qu'elle ait conservé des partisans.

Mais la publication en volume<sup>1</sup> de l'étude très fouillée, très consciencieuse, et neuve à bien des égards de M. le professeur Berger, mérite une attention toute spéciale. Alors même que cette étude soit déjà partiellement connue des lecteurs de l'*Educateur*. Nous disons bien : les lecteurs ; et non pas : les abonnés... de force !

L'écriture « penchée » a eu sa période glorieuse. Ce n'est pas la nôtre, hâtons-nous de le dire ! Plutôt la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, alors que fleurissait la grande et lumineuse bâtarde des notaires

<sup>1</sup> Richard Berger : *Manuel d'écriture courante et ornementale*. Lausanne, Payot et Cie.



chargés d'établir les dernières Grosses de reconnaissances en faveur des gouvernements oligarchiques, ou de multiples petits seigneurs locaux. C'est là, et non pas dans des traités de calligraphie, qu'il faut aller voir la beauté, la clarté, en même temps que l'élégance de l'écriture inclinée, issue de la Renaissance dans une certaine mesure, mais qui s'est affinée et simplifiée considérablement au cours des deux siècles suivants. Car il a fallu 150 ans au moins à cette « nouvelle » écriture pour atteindre la perfection où nous la trouvons avant la Révolution française et d'où le débraillé des « sans-culottes » eut tôt fait de la faire déchoir.

En effet, la cursive du XVII<sup>e</sup> siècle, celle des écrits courants, des cahiers de comptes, et même de certains grands actes sur parchemin, demeure généralement dressée, plus ou moins irrégulière, il est vrai. Donc l'écriture droite a incontestablement le mérite de la plus grande ancienneté, si l'on fait abstraction des caractères phéniciens, sténographie de mercantis toujours pressés, et qui s'en allait à hue et à dia sans aucune préoccupation esthétique. Et c'est précisément un des mérites de l'ouvrage de M. le professeur Berger d'avoir réservé une place, et une belle place, à cette très ancienne histoire de l'écriture droite, depuis la graphie grecque primitive, plus sculpturale que scripturale, jusqu'à la nouvelle onciale qui reparaît vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle en réaction justifiée contre les rigidités, les cassures et les appendices fantaisistes ; humoristiques, ou autres, de la gothique flamboyante, qui n'avait pas tout à fait la noblesse, trop opulente, de l'architecture du même nom.

Si nous relevons ces faits et ces étapes, c'est pour rappeler aux fervents partisans de l'écriture droite que leur préférée possède déjà quelques quartiers de noblesse, et qu'elle a une très longue histoire dont on fera bien de s'inspirer pour la mettre tout à fait au point de nos conditions de travail et de notre goût, disons : moderne. Quand même cette mirifique étiquette nous paraît recouvrir encore passablement d'imitations maladroites du passé, ou des « ersatz » que personne ne songera à placer dans les musées à côté des produits caractéristiques d'une époque. De ce qu'il est convenu d'appeler les « œuvres de style », qui sont le fruit d'une longue et patiente évolution.

Cette évolution, qui doit se plier aux lois de la croissance, M. le professeur Berger en reconnaît la nécessité et il ne croit pas avoir dit le dernier mot dans le vaste et beau sujet qu'il traite dans son *Manuel d'écriture courante et ornementale*. Il met lui-même en garde contre une imitation trop servile et trop facile de la vieille écriture gothique allemande, à laquelle il suffirait, d'après certains prospectus, d'adoucir les angles pour en faire le moule définitif de la « rectographie », de l'écriture aisée et correcte, hygiénique... et tout ce qu'on veut ! Son ouvrage, que l'on peut bien qualifier de magistral, parce



que c'est l'œuvre d'un maître en la matière, est surtout un inspirateur et un guide. Il est impossible que ceux qui ont l'occasion de s'en servir dans leur enseignement, s'en tiennent servilement à la lettre (c'est le cas de dire !) de la méthode qui leur est présentée. C'est un entraîneur qui fait penser et qui pousse à chercher encore, à perfectionner sans cesse.

A cet égard, c'est faire œuvre utile que de replacer le *Manuel* de M. Berger devant chaque maître d'écriture — et quel maître d'école ne l'est pas ? — et de dire à chacun : prends, compare, étudie, la plume à la main ; perfectionne encore si tu en es capable. Et ensuite, tu pourras choisir en parfaite connaissance de cause.

P. HENCHOZ.

### PRATIQUE      NOTE SUR L'ORTHOGRAPHE

Il ne suffit guère de travailler l'orthographe indirectement, à propos d'autre chose — lecture, éloquence ou composition — et la pratique de l'enseignement prouve qu'il faut diriger explicitement l'attention des écoliers sur la structure graphique des mots.

Cette remarque d'ailleurs n'oblige personne à négliger le sens des termes et à oublier le devoir d'approfondir peu à peu la valeur des mots. En revanche, elle rappelle que, dans la mesure où la langue orale précède la langue écrite, l'orthographe signifie essentiellement un passage de la phonétique à l'écriture, passage inverse de celui qui joue pour la lecture. A ce titre, cette graphie implique un gros bagage de décrets-lois imposés par l'usage, une lourde part de servitudes dont la connaissance exigera toujours un entraînement organisé qui dirige et affermissse les jeunes mémoires perdues dans le dédale des faits orthographiques.

Pour toutes ces raisons, j'estime qu'un manuel d'orthographe doit être ordonné en fonction des structures écrites et, à titre d'exemple, voici trois exercices qui roulent sur le pluriel des substantifs terminés au singulier par « ou » et que chacun utilisera selon ses préférences pédagogiques (commentaire oral, dictée, fiches, transposition des verbes à d'autres temps, etc.).

\* \* \*

1) *Les enfants donnent des sous et emportent les joujoux. Les averses gonflent les choux et creusent des trous. Les cachous parfument la bouche. Un garçon tombe, des cailloux blessent ses genoux. Les filous dévissent les écrous, les voyous arrachent les verrous et la bande empêche les bijoux.*

*Deux coucous chantent, les hiboux se cachent, le soleil monte, une pie vole des clous. Un tigre traverse les bambous, les singes oublient leurs poux et grimpent aux arbres. Les kangourous se sauvent comme des fous.*

\* \* \*

2) *Les coucous engloutissent les chenilles. Les hiboux se blottissent dans un creux. Les bambous frémissent sous la brise. Les trous se remplissent d'eau. Les choux grossissent avec la pluie. La rivière arrondit les cailloux.*

*Le soleil brunit les cous. Ce garçon fléchit les genoux. Des bijoux garnissent cette robe. Tes joujoux réjouissent les petits. Vos sous remplissent cette boîte. Cet ouvrier polit des verrous. Le quincaillier fournit des clous et des écrous.*

\* \* \*

3) *Les coucous commencent leur chant. Les hiboux s'enfoncent dans leur creux. Les poux agacent le vieux singe. La girafe devance les kangourous. Le paysan espace ses choux. Ton marmot s'avance sur les genoux. Le poupon suce ses joujoux. Des voyous lancent des cailloux. Deux filous menacent vos verrous et vos bijoux. Votre garçon enfonce des clous.*

\* \* \*

*Remarque.* — Dans chaque exercice, les verbes appartiennent à un même type de conjugaison ; ceci pour faciliter la tâche des élèves et donner une direction à leur attention. Georges DURAND.

## LECTURE LITTÉRAIRE      EN CANOË

Au bout de la plage deux canoës, un brun, un blond, clapotaient au bout de leurs laisses. Sur la pente cinq garçons nonchalants se déshabillaient pour le bain.

Ils tirèrent du fond des esquifs des pagaies doubles et s'embarquèrent. Dannery prit sa place de chef de nage, à l'avant du canoë blond, et le tourna vers le soleil. L'autre canoë se lança à leur poursuite ; Dannery vira, évita l'autre proue à un mètre, puis vira sur sa droite vers la canal d'Hossegor : il en revint, rasant la rive. Puis les pagayeurs s'arrêtèrent pour souffler. Ils entendaient le bruit monotone de la barre, ponctué, de loin en loin, d'un bruit plus clair.

### NAUFRAGE

Le canoë brun, le long de la jetée, tenta de passer entre les vagues et la retombée du ressac : il y avait là une ligne d'écume où les remous semblaient s'équilibrer...

La première vague chargea d'eau le canoë et le dévia ; Dannery remit l'esquif le nez dans la lame, le vit se cabrer, sombrer.

L'autre canoë, pour éviter la jetée, s'offrait de travers à la vague et sombra en même temps.

Dannery sortit la tête hors de l'eau, redressa le canoë par l'arrière, y mit sa pagaie et la coinça sous le banc ; une autre pagaie flottait,

qu'il rangea de même ; son compagnon d'avant, déjà reparu, arrimait la troisième pagaie...

Le canoë brun, poussé par ses trois nageurs, revenait sur l'eau calme... A ce moment, une lame de fond leur passa sur la tête. Dannery sentit une main lui saisir la jambe ; il saisit cette main, qui se donna sans résistance, et la plaça sur son épaule.

Ils arrivaient en eau calme, vers l'escalier du passeur.

Jean PRÉVOST : *La chasse du matin*. N. R. F.

### LES LIVRES

**La sauvegarde de la jeunesse**, par Pierre de Mestral-Combremont, avocat. — Préf. d'Ad. Ferrière. Genève, Georg 1936. 95 p. 80.

Je m'excuse de signaler si tard à l'*Educateur* un livre si bien fait pour intéresser ses lecteurs. Je ne le résumerai pas : il aboutit à un projet de loi, complètement rédigé, instituant un « Conseil de la Jeunesse » et en détaillant les compétences en matière de tutelle et de protection des enfants de parents divorcés ou séparés, en matière d'actions dirigées contre les parents, et en matière de procès civils où les intérêts d'un mineur sont en jeu. Ce qu'il faut relever, c'est l'importance des questions posées et l'étendue de l'information de l'auteur : il connaît personnellement pour y avoir travaillé, la plupart des institutions belges, françaises et suisses dont il parle. A chaque pas le lecteur, tenté de crier à l'utopie en face de telle des propositions généreuses de M. de Mestral, découvre que l'innovation proposée est réalisée ailleurs que chez nous depuis un quart de siècle déjà. Ce n'est pas pourtant que l'auteur manque d'idées personnelles ou d'imagination constructive : on le verra avec plaisir (p. 75) mettre hardiment à sauvegarder les intérêts moraux des enfants telle invention que l'Etat n'a guère fait servir jusqu'ici qu'à la police.

L'évolution du droit pénal, à l'aboutissement de laquelle ce livre nous fait assister, est prodigieuse : de la vengeance instinctive à la loi du talion, du droit pénal de l'ancien régime au traité *Des Délits et des Peines* de Beccaria, de l'anthropologie déterministe d'un Lombroso et d'un Ferri au pragmatisme tout pénétré de psychologie des lois de l'Illinois, du Colorado et de la Belgique, à un Lindsey, un Rollet, un Majetti, un Rouvroy, — c'est vraiment la sublimation la plus merveilleuse que nous puissions imaginer. Quelques révolutions décisives substituent à un réflexe brutal un souci paternel du délinquant, qui de l'enfant déjà s'étend à l'adolescent et au jeune adulte, sans qu'il y ait des raisons de penser qu'il s'arrêtera là, la pédagogie auxiliaire et — pour dire vrai — inspiratrice du droit pénal : comment les éducateurs ne s'intéresseraient-ils pas à un pareil mouvement d'idées et au détail de ses réalisations ?

Pierre BOVET.

# COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

## HOTEL DU CERVIN

à St-Luc, dans le pittoresque Val d'Anniviers, avec son magnifique belvédère,  
La Bella-Tola (3090 m.) course classique pour écoles.  
Arrangements. — Rossier et Gard, propr. — Tél. 3.

**GRAND-PARADIS** Grande forêt pour pique-nique. Jeux de quilles.  
Thé, Café, Chocolat, Potage, etc. Restauration  
**CHAMPÉRY** PRIX RÉDUITS POUR ÉCOLES ET SOCIÉTÉS  
Se recommande : A. Bochatay.

**SALANFE** 1914 m. But idéal pour courses d'écoles en montagne. Ouvert  
(Valais) du 1er juin au 1er octobre. Pour écoles : soupe, couche  
**Hôtel Dent du Midi** sur paillasse, café au lait Fr. 2.—, par élève. Sa's  
chauffées. Dortoirs séparés, très propres et très aérés.  
Tél. Salanfe 62.882. Coquoz Frères et Cie, prop. Hiver Salvan 62.935 Membres du C.A.S.

## Dent de Vaulion (1486 m.)

Tél. 89.36. Le plus beau site du Jura. Restauration. Pension, café, thé  
Sommité accessible dès le Pont, Vallorbe, Vaulion en 1 heure  
Service autocar Croy-Vaulion. Ecoles prix spéciaux. Tél. 8.907



## Lac Léman

Buts de promenades nombreux et variés. Les bateaux de la Compagnie Générale  
de Navigation délivrent sans avis préalable des billets collectifs à prix très réduits,  
bateaux seulement, ou aller en bateau et retour en train. Abonnements kilométriques.  
Abonnements de vacances (7 jours ouvrables) Fr. 15.—. Location de bateaux pour  
promenades de sociétés et d'écoles; prix très réduits. Pour tous renseignements s'adresser  
à la Direction à Ouchy-Lausanne, téléphone 28.505, ou au Bureau de la  
Compagnie à Genève, Jardin Anglais, téléphone 44.609.

## ANZEINDAZ — REFUGE DE LA TOUR

Ouvert toute l'année. Place pour 100 personnes. Chambres. Restauration. Dortoir.  
Arrangements spéciaux pour écoles et sociétés.

GRAND CENTRE D'EXCURSIONS

Hans Flotron, guide.

Téléphone : Gryon 57.97.



J. A.

# COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

## Les Tramways Lausannois JORAT

accordent des réductions importantes aux écoles, sociétés et groupes, sur les lignes de **Montheron** et du **Jorat** (lignes 20, 21, 22, 23). Belles forêts. Vue superbe. Sites et promenades pittoresques. Renseignements à la Direction. Téléph. **33.141**.

## LE PONT - LAC DE JOUX

But idéal pour courses d'écoles et sociétés. Accès facile en car ou par C.F.F., 1 h. 15 de Lausanne. Excursions diverses: Dent de Vaulion. Canotage. Plage, etc.

### HOTEL DE LA TRUITE, LE PONT

Arrangements spéciaux pour écoles et sociétés. Repas depuis 2 fr.; soupes 40 cent. Cantine pour pique-niques.

Cartes postales. R. Lehmann, nouv. propriétaire.

**L'ALLEMAND** à l'École Tamé, Baden 57. Cours de toute durée, à toute époque et pour tous. Prép. examens emplois fédéraux en 3 mois, Dipl. langues et commerce en 3 et 6 mois

## INSTITUT POUR JEUNES GENS "FELSENEGG" ZUGERBERG

1000 m. s. m. Juillet-Septembre: SÉJOUR DE MONTAGNE

### Cours de vacances

Cours d'allemand, etc. Situat. magnif. et salubre. Tous les sports. Prosp.



DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

# ÉDUCATEUR

ET

# BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE  
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE  
DE LA SUISSE ROMANDE

## RÉDACTION :

|                            |                           |
|----------------------------|---------------------------|
| ÉDUCATEUR                  | BULLETIN                  |
| ALB. RUDHARDT              | CH. GREC                  |
| GENÈVE, rue des Pénates, 3 | VEVEY, rue du Torrent, 21 |

## ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33  
Téléphone 33.633 — Chèques postaux ll. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

---

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—, ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

## AVIS IMPORTANT

Nous invitons cordialement Messieurs les Instituteurs et Mesdames les Institutrices qui viendront à Paris, notamment au Congrès International de l'Enseignement, à visiter notre Maison d'Édition

### 18, RUE MONSIEUR LE PRINCE PARIS VI

à 150 m. de l'Odéon, de la Sorbonne, du Jardin du Luxembourg

Ils y recevront l'accueil le plus cordial. Ceux d'entre eux qui ont bien voulu se rendre à nos démonstrations de Genève, Lausanne, Neuchâtel, auront encore une notion plus nette de nos productions.

**FERNAND NATHAN, Editeur,  
18, Rue Monsieur le Prince, PARIS, VI**

### ◆ **Cours de vacances**

organisés par le Canton et la Ville de St-Gall à

### **L'INSTITUT POUR JEUNES GENS**

sur le **ROSENBERG** près **SAINT-GALL**

Etude rapide et approfondie de la langue allemande. L'unique école privée suisse, avec cours officiels. Tous les sports. Situation magnifique.

Prospectus par la Direction.

**L'ALLEMAND** à l'École Tamé, Baden 57. Cours de toute durée, à toute époque et pour tous. Prép. examens emplois fédérés garanti en 2 mois, l'italien en 1 raux en 3 mois, Dipl. langues et commerce en 3 et 6 mois

## Voyage en Italie en autocar de luxe

**du 9 au 21 août 1937**

Vevey—Grand St-Bernard—Turin—Gênes—Florence—Venise—Trente—Riva (Lac de Garde)—Lac de Côme—Stresa—Col du Simplon—Vevey ; organisé et accompagné par Monsieur **G. Mugellesi**, pasteur, à Vevey. Demandez circulaire.